



HAL
open science

Jean-Rodolphe Wetter, manufacturier d'indiennes à Marseille et Orange au XVIIIe siècle

Olivier Raveux

► **To cite this version:**

Olivier Raveux. Jean-Rodolphe Wetter, manufacturier d'indiennes à Marseille et Orange au XVIIIe siècle. 2021. hal-03158691

HAL Id: hal-03158691

<https://amu.hal.science/hal-03158691>

Preprint submitted on 4 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jean-Rodolphe Wetter, manufacturier d'indiennes à Marseille et Orange au XVIII^e siècle

Aux côtés du fondateur de la manufacture de Jouy-en-Josas, l'Allemand Christophe-Philippe Oberkampf, Jean-Rodolphe Wetter est une des grandes figures de la fabrication des indiennes dans la France du XVIII^e siècle. Né en Suisse à Hérissau (canton d'Appenzell) en 1705, il est le fils de Laurent, négociant textile formé à Saint-Gall puis à Lyon. Jean-Rodolphe Wetter arrive à Marseille à l'âge de 14 ans et travaille dès les années 1720 dans la société de commerce fondée en 1717 par son père avec un compatriote, Jean-Barthélémy Binder. À la tête de la maison *Wetter, Binder & C^{ie}* à partir de 1734, il élargit l'éventail des marchandises négociées par l'entreprise, notamment avec des produits tinctoriaux et des spiritueux. Le Suisse tente également de s'immiscer dans la pêche du corail, et même de la révolutionner par l'introduction de la plongée en scaphandre. Le procédé s'avérant vite aussi peu efficace que dangereux pour les hommes qui la pratiquent, l'opération est un échec. L'initiative témoigne néanmoins de l'intérêt de Jean-Rodolphe Wetter pour les techniques innovantes et de sa volonté de prendre des risques pour se positionner sur les créneaux commerciaux les plus profitables, même s'il s'agit de se livrer à des activités pour lesquelles il n'a pas été formé. C'est dans cet état d'esprit qu'il se décide à devenir manufacturier d'indiennes à Marseille au milieu des années 1740.

Le lieu peut paraître idoine. Depuis 1703, grâce à la franchise de son port, la cité phocéenne a en effet été dispensée de la prohibition de fabrication et du commerce des indiennes, mesure établie en 1686 par le pouvoir royal afin de protéger les industries textiles traditionnelles du royaume (laine, lin, toiles métisses, etc.). À ce titre, elle reste la seule ville française à produire des cotonnades imprimées jusqu'en 1759, date de la levée des interdictions. Jean-Rodolphe Wetter doit néanmoins se faire une place localement, car la ville compte déjà une douzaine d'ateliers au début des années 1740, tous spécialisés dans la fabrication d'indiennes bon marché et principalement destinées aux marchés populaires d'Italie, d'Espagne et des Antilles. Jean-Rodolphe Wetter a mûri sa stratégie, est ambitieux et vise d'autres débouchés. Il n'entend pas produire ces tissus communs, mais des pièces avec des dessins et des colorations de qualité supérieure, à l'imitation des Anglais, qui dominent alors l'industrie des indiennes au niveau international. Tout reste néanmoins à faire pour le Suisse : monter la manufacture, opérer le transfert des savoir-faire d'outre-Manche, former les ouvriers locaux, acheter les matières premières et se doter de réseaux d'acheteurs. Le risque est grand et l'amène à demander une protection et des avantages au pouvoir royal. En octobre 1744, un privilège exclusif de fabrication et le titre de manufacture royale sont ainsi sollicités. Consultée pour le traitement du dossier, la Chambre de commerce de Marseille tente de lui mettre des bâtons dans les roues, déclarant que le Suisse devrait se contenter des avantages offerts à ceux de sa nation, déjà placés « *au-dessus des vrais et marseillais Français* ». La manœuvre relevant d'une xénophobie revendiquée n'aboutit pas et le contrôleur général des Finances Philibert Orry émet un rapport favorable devant le conseil du roi. Les demandes sont accordées. Il est

ainsi fait « *deffenses à tous les fabriquants d'indiennes de la ville et territoire de Marseille de copier et exécuter les desseins nouveaux qui seront inventez et mis en œuvre dans la fabrique du suppliant* », décision assortie pour Jean-Rodolphe Wetter d'une « *permission de mettre l'inscription de manufacture royale sur la principale porte de sa maison* ».

La production de la manufacture débute au printemps 1745, dans une bastide et avec des prés loués au marquis de Foresta dans le quartier de Saint-Marcel, sur les bords de l'Huveaune. Dès le printemps 1746, 120 ouvriers sont employés. Le personnage central de l'entreprise est alors le dessinateur Louis Bobin, « *un ouvrier anglais des plus expérimentés* », attiré à Marseille par Jean-Rodolphe Wetter « *dans l'espérance d'une condition avantageuse et proportionnée à ses talents* ». C'est avec lui que les locaux se forment à la production des indiennes à la mode d'Angleterre. Comme l'attestent les déclarations des inspecteurs des manufactures Jobart et Gaja, en visite dans l'établissement au mois de mai de la même année, la greffe technique a pris : « *cette manufacture va sans doute effacer le commerce qui se fait dans le même genre aux Indes et en Angleterre, surtout lorsque l'étranger où le sieur Wetter porte sa consommation, aura connu et la perfection et la solidité de ses peintures, ce qui non seulement deviendra utile à la province, mais encore très avantageux à l'État* ». L'estime gagnée auprès du pouvoir royal et de ses représentants en province pousse Jean-Rodolphe Wetter à être plus audacieux encore. Toujours en cette même année 1746, en pleine période de prohibition, il sollicite un privilège de fabrication d'indiennes de dix ans pour tout le royaume, avec l'offre de rendre publics à terme ses secrets de production. Pour que la demande soit acceptable, Jean-Rodolphe Wetter déclare vouloir travailler uniquement sur des toiles de lin produites dans le royaume et non sur des cotonnades blanches importées d'Asie. Cette fois-ci, le Suisse essuie un refus. Sa demande arrive trop tôt, l'État français refusant pour l'heure tout aménagement de la prohibition. Cette volonté affichée par Jean-Rodolphe Wetter de viser le marché français est-elle le fruit d'une ambition supplémentaire ou la conséquence de difficultés pressenties dans les ventes à l'étranger. Autrement dit, les résultats commerciaux sont-ils être à la hauteur du succès obtenu avec les méthodes de fabrication ? Les documents manquent pour le dire, mais le bilan des affaires de Jean-Rodolphe Wetter déposé en novembre 1755 devant le tribunal de commerce de Marseille témoigne à la fois de parts de marchés gagnées à l'international et du large rayon géographique de ses ventes d'indiennes : les mondes espagnols, depuis Cadix et Tenerife jusqu'à Carthagène des Indes et Buenos Aires, l'Empire ottoman (Constantinople) et les Caraïbes, notamment Saint-Domingue.

La première moitié des années 1750 est un temps de changements pour la manufacture de Saint-Marcel. L'Anglais Louis Bobin a quitté l'entreprise. Il a de toute manière rempli sa mission de formation, comme le montre l'accession de Maurice Bauvais, un graveur local, à la direction de l'établissement. La position de la manufacture sur les marchés internationaux pose plus de difficultés, surtout avec les prémices de la guerre de Sept Ans. Dès le début de l'année 1755, la rivalité franco-anglaise agite la question de la fermeture des routes maritimes pour les vaisseaux marseillais, rupture pouvant priver les indienneurs locaux de matières premières et de débouchés à l'étranger. Dans le même temps, la période est aussi

source d'espérance. Entre 1752 et 1755, le Conseil et le Bureau du commerce ont autorisé la création, dans le royaume, de manufactures travaillant sur toiles de lin (sur le modèle anglais) et produisant des toiles « teintes à la réserve » (teinture à froid dans une cuve d'indigo préparée au sulfate de fer). La prohibition de la fabrication des indiennes en France commence à se lézarder et c'est ainsi que les premières fabriques apparaissent hors de Marseille, à Angers, Rouen et Paris. L'affaire intéresse Jean-Rodolphe Wetter, toujours en attente d'une percée sur le marché français. Il franchit le pas au début de l'été 1755, en créant une petite fabrique de teinture à la réserve non pas à Marseille, mais à Aubagne, pour échapper à l'interdiction d'entrée dans le royaume des indiennes phocéennes. Au mois d'août, sur ordre de la direction générale des Fermes de Marseille, son établissement est visité, aboutissant à la saisie de ses toiles et de son matériel, sous le prétexte d'une contravention à la législation sur les indiennes. Jean-Rodolphe Wetter ne parvient pas à faire respecter ses droits devant les autorités locales. Une lettre du contrôleur général des Finances Jean Moreau de Séchelles lui donne pourtant raison, déclarant qu'« *il n'y a pas actuellement de défenses littéralement prononcées contre la teinture des toiles avec réserve* », mais il faut attendre une année entière pour qu'il soit définitivement blanchi par une ordonnance de l'intendant de Provence Charles-Jean-Baptiste des Gallois de la Tour. La coupe est pleine depuis longtemps pour Jean-Rodolphe Wetter, qui a déjà choisi de déposer le bilan de ses affaires le 22 septembre 1755. Il s'est alors fixé d'autres objectifs, toujours dans le domaine de la fabrication des indiennes, mais en tournant le dos à Marseille et en inscrivant résolument son activité dans le royaume.

En juillet 1757, Jean-Rodolphe Wetter s'associe avec quelques Marseillais - les frères Basset et le marquis de Forbin-Janson - et un groupe de Parisiens - pour la plupart « *intéressés dans les affaires du roi* » - pour fonder une entreprise d'impression d'indiennes dans la ville d'Orange, alors rattachée à la province du Dauphiné. Le capital de la société est composé de 42 sols, dont 24 « *faisant fonds* » de 25.000 livres chaque, soit un total de 600.000, et 18 autres « *non faisant fonds* » attribués au Suisse pour « *récompense de ses secrets, soins et peines* ». Pour échapper à la prohibition, la production d'indiennes doit se faire sur des toiles de lin et des siamoises du royaume, principalement celles du Beaujolais, avec lesquelles la manufacture de Saint-Marcel avait en partie travaillé. Des terrains et des bâtiments sont rapidement trouvés dans le faubourg de Pourtoles, aux abords de la Meyne, la rivière devant fournir l'eau indispensable à l'activité. Pour faire fonctionner la manufacture, des hommes de talent sont recrutés : le coloriste Pierre Pignet, nommé « *directeur des ouvrages de la manufacture des indiennes d'Orange* », celui-là même qui dirigera plus tard l'entreprise de papiers peints et d'indiennes de la famille Périer à Vizille ; Gabriel Dubois, un dessinateur reconnu de Genève, préposé avec Pignet à la création de dessins et motifs originaux ; et plusieurs graveurs de planches d'impression venus de Marseille (Jean Aillaud, Joseph Dessuergue, Raphaël Vial ou encore Joseph Isnard), dont certains ont déjà travaillé pour le Suisse à Saint-Marcel. La production débute en 1758 et monte vite en puissance : 1.618 pièces d'indiennes la première année, 6.702 en 1759, 12.712 en 1760 et 17.643 en 1762. Durant cette période, le nombre de tables d'impression passe de 10 à 85 et la fabrique emploie alors quelque 600 ouvriers. Au moment de

la levée de la prohibition de fabrication des indiennes en France (arrêt du Conseil d'État d'octobre 1759), la manufacture d'Orange a pris de l'avance sur les entreprises concurrentes qui vont s'établir dans le royaume, dont celle de Jouy, fondée en 1760 par Oberkampf. Au même titre que cette dernière, elle représente l'archétype de la « manufacture concentrée », qui s'oppose à l'usine par la faiblesse des moyens mécaniques employés, et à l'atelier par le recours à une main-d'œuvre nombreuse et salariée.

Contrairement à la manufacture de Saint-Marcel qui vivait de marchés étrangers, celle d'Orange fonctionne avant tout sur des ventes dans le royaume, notamment à Paris. Jean-Rodolphe Wetter ouvre d'ailleurs un magasin général dans la capitale, tout d'abord situé rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, puis dès 1761 dans l'hôtel de Jabach, rue Neuve-Saint-Médéric, dans le quartier d'affaires, avec le Suédois André Couturier pour directeur. S'affirme ici la toute puissance d'un entrepreneur d'un type nouveau qui commence à se développer, l'industriel, un fabricant maîtrisant la commercialisation de ses produits. En termes de qualités des tissus, le succès de la manufacture est éclatant. Les produits de Wetter, vendus notamment aux élites parisiennes, ont une telle réputation que leur nom devient synonyme d'indiennes en France. Les tissus sortis de la manufacture d'Oberkampf au début des années 1760 ne sont-ils pas baptisés « toiles d'Orange de Jouy » ? Pourtant, une nouvelle fois, si la réussite de l'entreprise de Jean-Rodolphe Wetter est incontestable dans les domaines techniques et artistiques, elle est moins présente dans les comptes de l'entreprise, qui a misé sur un trop fort développement de ses ventes. La société s'est lourdement endettée. Elle a constitué des stocks de marchandises trop importants et ses frais d'exploitation sont devenus beaucoup trop élevés. Le dépôt de bilan a lieu en 1766. Si un accord passé avec la masse des créanciers permet la poursuite des activités, une réorganisation des affaires de l'entreprise s'avère nécessaire et s'opère dans un climat de lourdes tensions entre les principaux intéressés dans l'affaire. En 1767, Jean-Rodolphe Wetter lâche ses fonctions d'administrateur de l'entreprise et passe le relais à ses fils Laurent et Rodolphe. Il décède à Orange dix ans plus tard.

Olivier Raveux
CNRS, UMR TELEMMe-Aix-Marseille université
Aix-en-Provence, France

Bibliographie :

Serge Chassagne, *Le Coton et ses patrons. France, 1760-1840*, Paris, EHESS, 1991.

Hyacinthe Chobaut, « L'industrie des indiennes à Avignon et Orange (1677-1884) », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. III, 1938, p. 81-95.

Olivier Raveux, « La fabrication des indiennes à Marseille (1722-1755) » (à paraître dans *Provence Historique* en 2021).